Vol. XVII. Saint-Boniface, Manitoba, 30 Aout 1888 No. 45.

ABONNEMENTS :
Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :
1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

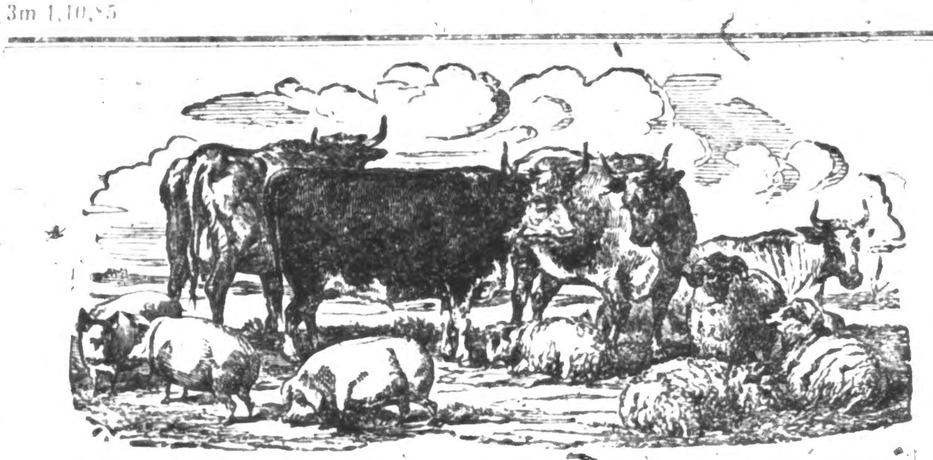
LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication



Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



REPRODUCTIONS.

ÉTÉ.

Dans les grands bois ensoleillés,
Où passe une tiède brise,
Je rêve et mes sens sont troublés
Par un doux parfum qui me grise.

Les fruits sont mûrs ; déjà les blés
Tombent sous la faux qui les brise,
Les amoureux s'en sont allés,
Ensemble, cueillir la cerise.

Puis, le soir, le beau lac scintille
En reflets d'un gris argenté,
Où se mire la jeune fille.

Et je dis aux songes moroses :
Eloignez-vous, car c'est l'été,
Qui nous parfume de ses roses.

A. DIVET.

PENSÉES.

—La science creuse la vie et ne la comble pas ; la piété l'illumine, l'élève et la remplit.

—Le génie oblige, la naissance et la fortune aussi ; et à quoi obligent-ils, si ce n'est à de plus héroiques dévoûments.

—L'épreuve est l'occasion offerte à un être libre de se sacrifier au devoir ou de sacrifier le devoir à soi-même.

—On ne gouverne pas les hommes, même austèrement, qu'avec infiniment de douceur et de conciliation.

—Le passé lointain est comme le spectre d'un ami cher et perdu. Un son qui maintenant s'est à jamais enfui, un espoir maintenant à jamais disparu, un amour si doux qu'il ne pouvait durer, —tel fut le lointain passé.

—Où es-tu bien-aimé lendemain ? Quand jeunes et vieux, et forts et faibles, riches et pauvres, à travers la joie et le chagrin, nous rechercherons toujours tes doux sourires, à ta place, hélas, nous trouvons cette chose que nous avons fuie : aujourd'hui.

LE GARÇON DE BANQUE

Je rencontrais souvent sur mon chemin un garçon de banque, l'air effaré, le portefeuille sous son bras, et de gros sacs d'écus plein les mains. Cet attirail ne l'empêchait pas de me saluer chaque fois d'un grand coup de son grand chapeau à claque. Cela finit par m'intriguer. J'étais bien sûr de n'avoir eu avec cet employé aucune relation financière ; peut-être avais-je fait faire la première communion à un de ses enfants, ou visité quelque malade, son parent, et le brave homme m'en gardait un bon souvenir. Plusieurs fois la pensée me vint de lier connaissance avec lui ; mais le moyen ! je ne savais pas même son nom.

"Connaissez-vous, dis-je un jour à un négociant de mes amis, un garçon de banque que je vois souvent entrer chez vous ? Il y a plusieurs garçons de banque ; comment est le vôtre ?—Cinquante ans et une haute taille.—Avec d'épais favoris ?—Justement.—C'est le père Léonard, un brave homme....—Et un homme très poli.—Mais comment ? je le croyais, au contraire, rond et même brusque.—Ce qui est sûr, c'est qu'il use, à me saluer, son chapeau à claque.—Eh bien ! vous avez de la chance."

Quelque jours après, je rencontrais mon homme à l'extrémité d'un faubourg. "Bonjour, monsieur Léonard, lui dis-je en répondant à son salut. Vous en portez toujours de ce vil métal ? —Oui, Monsieur, et de ces vils chiffons de papier.—Vous devez avoir peu de relations avec nous : les prêtres sont pour la banque une bien maigre clientèle !—C'est vrai, dit-il, et pourtant c'est avec un prêtre que j'ai fait ma meilleure affaire.—Comment ?—Oh ; c'est une histoire un peu longue !—Voyons ! contez-moi cela, tout en marchant.—Soit ! et je ne vous demande pas le secret.

"Voyez-vous, Monsieur, continua-t-il, il ne faut pas de distractions dans notre partie ; il y a cinq ans, j'en eus une qui faillit me coûter cher. J'avais fait ma tournée habituelle. Revenu chez moi, je fais ma caisse, et savez-vous ce que je trouve, je veux dire ce que je ne trouve pas ? Dix mille francs, ni plus ni moins, dix billets de mille que j'avais oubliés bêtement là ou là ; vous sentez si ça me donna un coup ! Je retourne dans toutes les maisons où j'étais allé. Rien !... Par de trace de mes billets. Je passe une nuit blanche. Le lendemain, je retourne chez mes négociants : rien encore. Il fallait se confesser au directeur de la banque. M. Desmaisons fut très bon, me plaignit et m'accorda un mois pour payer. Quel mois j'ai passé ! Enfin c'est de l'hoistoire ancienne....Heureusement, j'avais quelques actions sur la banque, et j'y tenais : il y avait là le remplacement de mon fils, la dot de sa sœur, plus quelques douceurs pour mes vieux jours....Voir filer ça tout d'un coup...c'est dur. Trois semaines se passent : pas de nouvelles de mes billets...Je donne ordre de vendre mes actions. Je me creusais toujours la tête malgré moi pour me rappeler dans quelle maison j'avais pu laisser mes billets. J'ai fait bien des jugements...Voyons ! comment est-ce que ma fille appelle ça ?

"Des jugements téméraires.

"—C'est ça ; des jugement téméraires ! Je ne vous parle pas du chagrin de ma femme et de mes petits enfants : vous sentez s'ils prirent la chose à cœur ! Le mariage de ma fille était presque conclu avec un jeune homme du voisinage ; quand il sut que le père Léonard était ruiné, ce sans cœur cessa brusquement de venir à la maison. Ma fille est pieuse et fière, mais un père voit clair, et je vis bien que Louise avait du chagrin : ce n'était pas fait pour me consoler. Ma femme fut plus courageuse que moi. Ces pauvres femmes ! ça parait faible : eh bien ! Monsieur, dans le malheur, ça plus de ressort et de courage que l'homme. Tout de même, quoiqu'elle le cachât, la mienne avait un fameux chagrin. Elle alla consulter la somnambule ; oui Monsieur, cette pauvre femme me l'a avoué depuis, et que son confesseur lui avait fait sur ce sujet une morale qui se portait bien.

"—Pardon, monsieur Léonard, lui dis-je, votre femme vous a-t-elle dit ce que la somnambule lui avait répondu ?—Oh ! des bêtises ! Les plus clair, c'est dix francs qu'elle a demandés pour sa peine. Où en étais-je ? Je vous disais donc que j'avais donné ordre de vendre mes pauvres actions ; j'en avais touché le montant, et je me préparais à aller payer M. le directeur, lorsqu'un soir, à la brume, je vois arriver un prêtre qui me demande M. Léonard. "C'est moi !" lui dis-je, en l'introduisant dans mon buseau.

"—N'avez-vous pas perdu de l'argent, me dit-il.—Oui, Monsieur, lui répondis-je tout tremblant ; le 5 de ce mois, entre midi et quatre heures, j'ai perdu, ou plutôt oublié quelque part dix-billets de mille francs.—Les voici ! me répondit-il en me les présentant.

"Ce n'était peut-être pas convenable, mais je sautai au cou de ce brave homme et je lui dis que s'il avait besoin de père Léonard, soit de jour, soit de nuit, il n'avait qu'à faire un signe. Ce monsieur ne me donna pas d'explication, et je ne lui en demandai pas : je tenais mon argent, c'était l'essentiel. D'ailleurs, je vis bien qu'il y avait de la restitution là-dessous.

"Lorsque je fus un peu remis, je le priai d'accepter deux cents francs pour ses pauvres.—Je n'accepte rien du tout, me répondit ce saint homme ; seulement voulez-vous me faire un plaisir ?—Oh ! Monsieur...—Eh bien ! dit-il en souriant, comme un saint qu'il était, donnez-moi votre pratique.

"Je fus d'abord étonné, mais je compris bien vite. Je la lui ai donnée, ma pratique. Tout les ans, à Pâques, je vais le trouver, et, ma foi, je m'en trouve bien. Depuis ce temps-là, j'ai pris les prêtres en amitié, et ça me révolutionne lorsque j'entends dire du mal d'eux et du Pape, et des évêques, par des gens qui ne savent ce qu'ils disent, un tas de parleurs qui feraient mieux de penser a leur fin du mois et de payer carrément leurs traites."

Ce disant, le père Léonard fit passer sous le bras gauche le sac d'écus qu'il tenait dans la main droite, et prit congé de moi en me saluant d'un grand coup de son grand chapeau à claque.

L'ABBÉ X......

LES ENFANTS ET LES MÈRES

VILLÉGIATURE.

Nouvellement ratissé, rafraichi par la nuit,—l'ombre et le soleil mesurés sous les grands arbres,—le jardin les attend, les enfants qui depuis l'aube perçoivent les moindres bruits : bavardages de poules, notes de fauvettes, battements d'ailes ou de feuilles,—dans ce réveil hâtif et impatient des enfants et des vieillards endormis tôt et guettant la première filtrée de jour aux rideaux croisés.

Ils descendent, et, d'abord, c'est une course éperdue à petits cris d'oiseaux lâchés, un bonheur des membres nus, chaussettes et manches courtes, à sentir cette caresse d'air pur, une ivresse des poumons à la respirer ; plus, la visite aux fleurs ouvertes du matin, aux fruits mûris, l'émerveillement de tout ce mystère de nature, ces corolles qu'on n'a pas vues grandir ; à quelle heure de la nuit, sous quel regard d'étoile chaque plante envahit-elle l'espace de son lent et muet accroissement ?...... Tout leur est question et curiosité.

Plus jeunes encore, à l'âge des promenades au bras des nourrices, dans le mouvement berceur de leurs petites voitures, ils suivaient de ce regard vague, en l'air, qu'éteint le sommeil commençant, la marche des nuages, l'écart papillotant des charmilles, et leurs petites mains avaient des gestes tentés vers tout ce qui passait, se jetant en avant dans leur ignorance des distances et des perspectives, tout étonnées de ramener le vide ou de se heurter à l'obstacle.

Ensuite elles ont su prendre, et serrer, et cueillir.

Viennent maintenant les délices du jardinage, la plantation de ce coin réservé dont la terre remuée et retournée se ravine à l'ombre des treilles. Dans sa chère confiance, l'enfant arrache des branches de tilleul ou de frêne, ou bien, à poignées et sans racines, violettes, pâquerettes et fraisiers qu'il accommode en bordures et en massifs minuscules. Pour l'arrosage, une course à la fontaine défendue, l'eau prisonnière dans les rocailles, jaillie bien vite sur le tablier blanc, les mollets roses, les petites mains terreuses, et, à flot, parmi le jardin improvisé, la tombée de l'arrosoir. Activité charmante où l'enfant prend avec des couleurs plus vives un peu de silence paysan.

L'heure est calme sous le bourdonnement haut et confus des grands arbres, dans les parfums d'été que traine le soleil en ses visibles étapes. Agenouillé, ses vêtements un peu souillés, l'enfant est tout à sa première connaissance de la terre : il gratte, creuse, regarde, guette les insectes en quête comme lui par le sol tiede à la surface et qui se refroidit et noircit sous la bêche, et sa réflexion est muette et grave : la plante qui pousse, l'eau qui fuit, cette grosse racine heurtée......

Sans rien demander ni comprendre encore, il cherche à s'expliquer à lui-même l'énigme de vie, et son bonheur dure un après-midi, car, vers le soir, tout

se dessèche et tombe, son travail est perdu. Il le recommencera demain et toujours, jusqu'à ce qu'il sache la vitalité des racines, la force de la graine semée et qui germe, la gerçure du sol autour des pointes vertes, l'éclosion du rêve.

Et cet attrait, l'enfant l'éprouvera plus vif encore vers les jeunes animaux: les poussins sous la mue, jaunes comme si le jaune de l'œuf poudrait leur duvet, les canetons à la mare, tout en larges pattes pour nager, il n'aura pas de plus grande joie que de retenir de force le chat impatient qui griffe et mord, ou le petit chien passif, au bon sourire des yeux et de son petit mufle court.

Souvent victime dans cette première mêlée à tout ce qui est à sa taille, au niveau de ses regards, il sentira quand même, être encore maladroit de parole et de pensée, une tendresse, une entente avec tout ce qui ne pense pas, ne parle pas, mais garde comme lui la chaleur du nid, les initiales clartés des yeux et de l'instinct.

MADAME ALPHONSE DAUDET.

Le Manitoba.

Jeudi, 30 Aout 1888.

LA LEGISLATURE.

La première session de la septième législature de cette province a été ouverte mardi dernier, à 3 heures p.m., par Son Honneur le lieutenant-gouverneur Schultz, avec toutes les cérémonies ordinaires.

Mgr l'archevêque de Saint-Boniface, le Rév. Père Allard, V. G., l'hon juge Dubuc et plusieurs autres citoyens de Saint-Boniface étaient présents.

Après l'arrivée du lieutenant-gouverneur, l'hon. M. Prendergast, secrétaire-provincial, annonça aux députés que Son Honneur ne prononcerait le discours d'ouverture qu'après l'élection d'un orateur, et les membres s'étant retirés, choisirent M. William Winram, député de Manitou, puis revinrent reprendre leurs places pendant que le nouvel orateur annonçait son élection au lieutenant-gouverneur, qui prononça immédiatement le discours suivant:

Messieurs de l'Assemblée Législative,

J'éprouve beaucoup de plaisir de vous rencontrer à l'ouverture de la première session de la septième législature.

Bien que j'aie l'occasion de m'adresser à vous pour la première fois, il y a plusieurs années que je suis lié au pays, même avant son entrée dans la Confédération. Depuis cette dernière époque surtout, j'ai suivi avec grand intérêt et satisfaction le progrès et le développement de cette province.

Depuis quelques années la population attendait avec anxiété la cessation du monopole et une concurrence dans les tarifs de chemins de fer.

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que mon Gouvernement a conclu un arrangement dont la ratification et la mise en force permettront à nos agriculteurs d'économiser des montants considérables sur la seule exportation du blé. Les avantages de ce marché s'étendront avant longtemps, je le crois, aux divers districts de la province. Le contrat avec les modifications qui ont été convenues vous sera soumise pour ratification.

Sous peu, vous serez appelés à prendre en considération des amendements à l'Acte Municipal, à l'effet de le simplifier et d'alléger le fardeau des taxes.

Une estimation de quelques légers montants requis dans l'intérêt du service public vous sera soumis.

L'on vous demandera de prendre en considération un amendement à l'Acte des Ecoles, un amendement à l'Acte des Titres de Terrains.

J'appelle votre sérieuse attention sur ces mesures et autres qui vous seront soumises et je suis persuadé que dans toutes vos délibérations, vous ne vous laisserez guider que par le désir de promouvoir les intérêts de la province.

Je vous laisse maintenant commencer les travaux de la session et je prie le Très-Haut de répandre sur vous ses bénédictions pour vous faciliter l'accomplissement de vos devoirs.

Après le départ de Son Honneur les membres se mirent de suite à l'œuvre, et l'hon. Premier Ministre proposa que le discours du trône fût pris en considération dans le cours de la séance du soir, et qu'à partir de mercredi, chaque séance du soir fût une séance séparée de celle de l'après-midi.

Le comité suivant fut ensuite formé pour préparer la liste des membres devant faire partie de chaque comité permanent: MM. Greenway, Smart, Norquay, Campbell, Young, A. F. Martin, McMillan et Wood. Ces comités sont: privilèges et élections, amendements aux lois, bills privés, ordres permanents, comptes publics, bibliothèque, agriculture et immigration et chemins de fer.

Le comité des chemins de fer a été nommé à la demande de M. Norquay.

Après plusieurs avis de motion la chambre s'ajourne à 4.30 heures.

SÉANCE DU SOIR.

Vers les huit heures l'orateur ouvrit la séance, puis M. Sifton, député de Brandon Nord, proposa l'adresse en réponse au discours du trône.

Après avoir passé en revue les incidents de la dernière élection, l'hon. député traita longuement la question des chemins de fer, c'est-à-dire le contrat proposé avec les directeurs du *Northern Pacific*. Il est évident par le vote donné, dit-il, et par le programme des candidats de chaque parti, qu'aux dernières élections l'électorat s'est carrément prononcé en faveur de la construction du chemin de fer de la Vallée de la Rivière-Rouge. Et comme la promesse en a été faite, il est aujourd'hui du devoir du gouvernement de construire l'embranchement du Portage-la-Prairie. En considérant le projet déjà formé de transporter ces deux chemins de fer à une compagnie qui serait chargée de les exploiter, nous nous acquittons d'un devoir grave qui peut nous conduire à des conséquences sérieuses.

En rédigeant un pareil contrat il a dû nécessairement y avoir divergence d'opinion sur les détails; mais la chambre doit considérer l'essence de ce document et non s'arrêter aux détails. On a, dit-il, soulevé plusieurs objections dans la presse, et c'est sur les principales qu'il entend s'arrêter. La première de ces objections est celle du coût du chemin que le gouvernement est convenu de payer, soit $720,000.00, et en retour de cette avance le gouvernement doit recevoir un égal montant en obligations de la compagnie. Or, si le gouvernement ne vendait pas le chemin, il faudrait tout de même payer ces $720,000.00 et de plus exploiter le chemin à perte peut-être. Une seconde objection est celle de l'exclusion du chemin de fer Saint-Paul, Minneapolis et Manitoba de participer au droit de passage sur la ligne de la Rivière-Rouge. A ce sujet M. Sifton répète ce qui a été dit dans certaine presse: que ce chemin avait toujours eu des relations trop intimes avec le Pacifique Canadien, pour avoir aujourd'hui droit de réclamer pareille faveur. L'objection la plus sérieuse, ajouta l'orateur, est celle condamnant le gouvernement d'avoir cédé la propriété de ce chemin à une compagnie privée, nous exposant par là à un nouveau monopole, mais, ajouta-t-il, je crois que le gouvernement s'est dans le contrat réservé toute la sécurité possible pour empêcher tout monopole en contrôlant les taux de fret. M. Sifton termine son discours en se déclarant en faveur des embranchements de Winnipeg au Portage et de Morris à Brandon.

M. Lagimodière, le nouveau député de LaVérandrye, appuya la motion de M. Sifton sur l'adresse, et passa en revue les principales mesures énoncées dans le discours du trône en se déclarant favorable à la politique du gouvernement sur la question de la construction des chemins de fer, plus particulièrement.

M. Norquay, en se levant pour porter la parole, fut reçu avec applaudissements. En me levant, dit-il, pour parler sur les questions importantes mentionnées dans le discours du trône, je veux les traiter en dehors de tout esprit de parti, à cause surtout de leur grande importance. En sanctionnant le contrat au sujet de nos chemins de fer, les membres de cette chambre ne doivent pas perdre de vue, que les privilèges et les avantages qu'ils vont accorder à la nouvelle compagnie, ne sont pas de ceux que l'on peut rappeler à une session subséquente; de sorte que c'est avec le plus grand soin et après la plus mûre considération, que l'on devra conclure un contrat qui lie pour toujours notre province. Nous avons déjà depuis longtemps souffert du monopole des chemins de fer, n'allons pas aussitôt après avoir obtenu notre liberté, nous lier de notre propre consentement. N'est-ce pas, en effet, là le résultat du contrat que nous sommes appelés à sanctionner? Je n'ai pas, ajouta-t-il, l'intention de discuter cette question dans ses détails, le temps le plus opportun pour le faire sera lorsque la mesure sera soumise à la chambre; mais comme le proposeur de l'adresse a cru devoir défendre longuement la politique du gouvernement à ce sujet, il se croit lui-même obligé de dire un mot en passant. Il félicite les deux orateurs qui l'ont précédé sur leurs protestations de patriotisme telles qu'exprimées dans le cours de leurs remarques, sans toutefois approuver leurs conclusions. Malgré leur protestation de sincérité, il craint, dit-il, que l'esprit de parti les domine. Il est du devoir de tout législateur de considérer cette question judicieusement et librement. Quant à moi, ajouta-t-il, je ne suis lié à aucun parti; malgré cependant que je ne sois pas indifférent, j'ai mes convictions et mes préférences; mais jamais je ne me laisserai aller jusqu'à opposer tout ce qui pourrait tendre à l'avancement et au progrès de la province.

Puis M. Norquay parla de l'administration actuelle. Sous prétexte d'économie l'on a renvoyé du service public des employés honnêtes et capables, pour dans certains cas les remplacer par des nouveaux.

Maintenant on veut aller plus loin, si j'en juge par une motion du procureur-général, qui demande la nomination d'un comité d'enquête sur la conduite de l'au lieut.-provincial. L'année dernière la chambre a décidé de demander la nomination d'une commission royale sur la proposition même du gouvernement et aujourd'hui l'on veut simplement un comité de la chambre.

Le nouveau gouvernement est au pouvoir depuis huit mois bientôt et dès le mois d'avril, l'on nous annonçait que l'argent nécessaire pour construire le chemin de fer de la Rivière-Rouge était prêt, nous promettant que la locomotive se ferait entendre à Winnipeg le premier juillet. Le gouvernement avait alors un million et demi et un chemin nivelé, des rails et tout un matériel achetés; mais trois mois se sont écoulés depuis et nous n'avons pas encore vu la première locomotive. Ces délais sont presque inexplicables: Du premier juillet nous avons été remis au premier août, maintenant c'est pour septembre et il n'y aurait rien d'étonnant s'il fallait attendre à plus tard. Il en a été de même du contrat du chemin de fer: d'abord ce contrat était signé, ensuite il a été modifié, puis on l'a modifié de nouveau. Le seul mal qu'il veut à ses adversaires c'est qu'ils ratifient le contrat tel que proposé. Rien ne pourrait autant affecter leur parti que l'acceptation d'un contrat semblable.

Passant de ce sujet à celui de la construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson, M Norquay dit qu'il a toujours été favorable à cette entreprise pendant qu'il faisait partie de l'administration et il n'avait pas changé d'opinion en traversant la chambre; mais il constatait que ses amis du côté opposé avaient changé d'opinion depuis qu'il sont passés à la droite. En 1885, même ses amis lui firent un crime d'avoir osé dire que la construction de ce chemin n'était pas une nécessité immédiate; mais il a constamment été un ami sincère de l'entreprise. Il n'a pas l'intention de faire du capital politique en proposant aucune résolution à ce sujet; mais il blâme fortement le gouvernement de n'en pas avoir même fait mention dans le discours du trône et de ne pas avoir énoncé la politique qu'il entend suivre sur cette question importante. Durant la dernière session une somme de $35,000 a été votée pour terminer le chemin jusqu'à Saint Laurent; mais rien n'a été fait depuis. Il est évident que cette somme n'a été votée qu'en vue de l'élection. Connaissant l'opinion du public favorable à cette entreprise, l'on a voulu faire semblant de la poursuivre. Ce chemin a une double importance aujourd'hui à cause de l'attitude des Etats Unis qui veulent nous fermer les voies de communication. L'hon. député continue de discuter la question des chemins de fer en général puis reprend son siège au milieu des applaudissements non-seulement des autres députés, mais des personnes dans les galeries.

L'hon. M. Greenway demande l'ajournement du débat.

L'hon. M. Prendergast introduit un projet de loi pour amender les lois scolaires.

Et la chambre est ajournée.

MERCREDI, LE 29 AOUT.

A 3.30 heures l'orateur ouvre la séance.

Après les affaires de routine, l'hon. M. Greenway reprend le débat sur l'adresse, passant en revue le programme du gouvernement tel que tracé en arrivant au pouvoir, puis reprend la discussion sur la question des chemins de fer, en réponse à M. Norquay. Il défend la politique de son administration et ajoute que son parti a toujours été le champion des libertés, opposé au monopole. Après avoir obtenu la cessation de ce monopole, la province cherche maintenant à s'ouvrir de nouvelles voies de communication et il est heureux de soumettre à la chambre un projet qui va donner ce résultat. L'hon. premier ministre défend le contrat qu'il propose et prétend qu'il a traité avec la seule compagnie capable de lutter avantageusement avec le Pacifique Canadien. Il ne veut pas traiter avec la compagnie St. Paul, Minneapolis et Manitoba, à cause des relations intimes de cette compagnie avec le Pacifique Canadien dans le passé. L'hon. ministre passe ensuite en revue les diverses clauses du contrat, tel que proposé aujourd'hui, et en fait valoir les avantages.

L'adresse fut ensuite votée sans opposition.

M. Norquay présente une requête de M. W. R. Nursey, auditeur provincial, demandant de comparaître devant la chambre pour répondre aux accusations portées contre lui par le gouvernement.

Les hons. MM. Greenway et Martin s'opposent à recevoir cette requête qui est refusée.

Puis l'hon. M Martin propose un comité composé de MM. Norquay, Sifton, Colcleugh, Jackson, Hettle et Marion pour examiner les plaintes portées contre M. Nursey.

Une vive discussion s'en suit, puis la motion est emportée sur division, MM. Norquay, Gillies, Marion, O'Malley et Wood votant contre.

L'hon. M. Martin demande la seconde lecture d'un amendement à la loi d'enregistrement des titres. Renvoyé au comité des amendements aux lois.

L'hon. M. Martin introduit un projet de loi pour incorporer le chemin de fer *Northern Pacifique & Manitoba Railway*.

Le comité nommé pour former les comités permanent rapporte le choix suivant:

Privilègee et Elections.—MM. Greenway, Jones, Norquay, Mickle, Crawford, Gelley, A. F. Martin, Winkler, Hettle, Wood, Jérôme, Jackson, Marion.

Amendements aux lois.—MM. Martin, Prendergast, Sifton, Mickle, Campbell (Winnipeg), McLean, Gillies, Marion, Fisher, Martin (Morris).

Bills privés.—MM. Martin, Smart, Jones, Jackson, Campbell (Souris), Graham, Young, Wood, O'Malley, Lagimodière, Jackson, Roblin, Lawrence.

Ordres permanants.—MM. Prendergast, Norquay, McKenzie, Gelley, Jérôme, McMillan, Thompson (Norfolk), Thomson (Emerson), Harrower, Smith, Martin, Winkler.

Comptes Publics.—MM. Jones, Smart, Norquay, Colcleugh, Gillies, Roblin, McLean, McMillan, Grawford, Jackson, Dickson, Hettle, Fisher, Sifton.

Impressions.—MM. Greenway, Martin, O'Malley, Lagimodière Lawrence, Graham, Winkler, Martin (Morris), McKenzie, Young, Smith.

Bibliothèque.—L'Orateur, MM. Prendergast, Marion, Campbell (Winnipeg), Wood, Mickle, Fisher, Sifton, Thompson (Norfolk), Martin, Herrower.

Agriculture et Immigration.—MM. Greenway, Norquay, Jackson, Thompson, (Norfolk), O'Malley, McKenzie, Young, Jérôme, Crawford, Graham, Campbell, (Souris), Harrower, McLean, Smith, Hettle, Martin, Gelley, Colcleugh.

Chemins de fer.—MM. Martin, Greenway, Smart, Norquay, McMillan, Campbell, (Winnipeg), Campbell, (Souris), Gillies, Lawrence, Thomson, (Emerson), Colcleugh, Sifton, Roblin, Fisher, et Young.

LA QUESTION DES CHEMINS DE FER

En outre de l'arrangement arrêté déjà entre le gouvernement et les directeurs du *Northern Pacific*, il y a, de la part de la compagnie du Saint-Paul, Minneapolis et Manitoba, une proposition, qui, sans être parfaite peut-être, semble beaucoup plus libérale que l'autre. Cette nouvelle proposition a été soumise hier au gouvernement et communiquée à la chambre.

Le *Free Press* continue, avec plus de vigueur que jamais à s'opposer à l'adoption du contrat accepté par le gouvernement, et la Chambre de Commerce de Winnipeg l'a également désapprouvé; mais le gouvernement semble déterminé à passer outre et presse la chambre d'en finir au plus tôt.

Cette question est d'une importance telle que nos députés seraient blâmables d'en disposer avant d'en avoir fait une étude bien sérieuse, et d'avoir bien calculé les conséquences de l'engagement qu'ils sanctionnent au nom de la province.

LE BILL DES REPRESAILLES.

Le président Cleveland a adressé, jeudi, un message au congrès des États-Unis au sujet de la question des pêcheries.

Après avoir constaté que le traité destiné à rétablir l'harmonie complète entre le Canada et les Etats-Unis avait été rejeté par le sénat, il déclare n'avoir pas d'autre alternative pour sauvegarder les droits des Américains, que de recourir aux représailles dont l'exercice lui a été déféré par le congrès.

Il est d'avis, toutefois, que ce recours doit être préparé par une loi qui l'autoriserait de suspendre, par une proclamation, les lois permettant le transit en entrepôt des marchandises canadiennes aux Etats-Unis.

La raison apportée à cette proposition est que le Canada, au mépris du traité de 1818, refuse aux pêcheurs américains le droit d'expédier leur poisson d'un port canadien aux Etats-Unis.

LE PRIX DU BLE.

Pendant que les moissons sont assez médiocres en plusieurs pays de l'Europe et pas du tout satisfaisantes aux Etats-Unis et dans les autres provinces de notre confédération canadienne, il est bien consolant de constater que Manitoba aura à exporter au-delà de vingt millions de boisseaux de blé en pays étrangers, et ce, à des prix rémunérateurs, puisque la disette d'ailleurs va augmenter la demande, ce qui sera pour nous une source de bénéfice.

Depuis quelques jours, le prix des céréales monte rapidement, et si, comme nous en avons l'espoir, il nous est possible de réduire les prix du transport, nous obtiendrons au moins trente pour cent de plus que l'an dernier, pour nos blés.

Nouvelles Politiques.

—On lit dans *La Patrie*:

La rumeur semble s'accréditer que l'hon. M. Champagne, conseiller législatif, sera nommé magistrat stipendiaire à Montréal, par le gouvernement Mercier.

On mentionne comme devant lui succéder au Conseil, le Dr Marcil, de Saint-Eustache, le Dr Prévost, de Saint-Jérôme, et M. Thomas Lapointe, riche marchand de Terrebonne.

—Le rapport des compagnies de prêt et des sociétés de construction du Canada pour 1887 est publié par le ministère des finances. C'est la première fois que les états annuels des affaires de ces sociétés sont publiés, bien que des états mensuels aient été publiés depuis dix ans. Le livre bleu commence par une revue des chiffres des compagnies canadiennes de prêt et de placements depuis la Confédération. En 1867, le chiffre de l'actif et du passif était de $3,233,985 chaque; en 1887, il dépasse $100,000,000. En 1867, le capital actions payé était de $2,110,403; l'année dernière, de $32,125,000. Le livre bleu donne un état détaillé des affaires financières des soixante-trois compagnies de prêt dans Ontario, de neuf de la province de Québec, et une chaque dans la Nouvelle-Ecosse et le Manitoba, en tout 74 compagnies.

—Sir John Rose, le célèbre financier et homme d'Etat canadien, est mort subitement vendredi, pendant qu'il faisait une partie de chasse à Caithness, en Ecosse.

Sir John Rose naquit à Aberdeen, en Ecosse, en 1820, et émigra en Canada avec sa famille alors qu'il avait à peine 16 ans. A son arrivée en notre pays, il se fit instituteur dans le comté de Huntingdon, mais ne tarda pas à venir se fixer à Montréal où, à l'âge de 22 ans, il se faisait admettre au barreau après une brillante cléricature.

De 1842 à 1857 le jeune avocat s'occupa exclusivement de la pratique du droit, mais avec de tels succès qu'en cette dernière année, appelé à représenter la ville de Montréal à la Chambre d'assemblée, il y prit en arrivant la charge de de solliciteur-général dans le cabinet Cartier-Macdonald. L'année suivante il prenait le portefeuille des travaux publics qu'il conserva trois ans. Ramené un peu contre son gré dans l'arène politique qu'il avait momentanément quittée, l'ancien instituteur d'Huntingdon y devint ministre des finances, charge qu'il occupa jusqu'en 1869, date de son établissement définitif en Angleterre.

C'est en récompense des services rendus au Canada qu'il fut créé baronet en 1872 et Chevalier Grand'-Croix de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-Georges, en 1878.

Sir John Rose constituait presque à lui seul la célèbre maison de banque Morton Rose & Co., à Londres.

—Le gouvernement a été informé que M. McDowall, M. P., pour Prince Albert, a fait une visite dans son district électoral. Durant son séjour à Batoche, il a été entrevu par plusieurs Métis qui ont pris une part active dans la révolte du Nord-Ouest et qui demandent à être indemnisés pour leurs propriétés qui ont été détruites par les volontaires. Ils demandent aussi des scrips pour tous les enfants nés jusqu'au mois de mars 1885.

BEURRERIE DE SAINT-PIERRE, MANITOBA.

Du 4 juin au 4 août, les recettes de cette beurrerie se sont élevées à $4,379.70 centins. M. Barré, un des propriétaires, a payé aux patrons, trois dividendes depuis ce temps et doit en payer un autre la semaine prochaine. Le beurre de toute la saison est vendu d'avance à un bon prix et l'expédition se fait deux fois par mois. Jusqu'à présent le beurre de Saint-Pierre a rapporté un centin par livre de plus que la quote la plus élevée des marchés de ce pays. La production de la saison s'élèvera à environ 45,000 ou 50 000 lbs.

S. H. le Lieut-Gouverneur Royal.

Son honneur le lieut.-gouverneur Royal est arrivé ce matin de Montréal, ainsi que Melle Royal, Madame Charbonneau et ses deux enfants. Après avoir passé une couple de jours ici, tous partiront pour Régina. Madame Royal est encore à Montréal pour quelque temps.

CHERCHEZ VOUS TROUVEREZ.

M. l'abbé George Dugast, de l'archevêché de Saint-Boniface, et actuellement à Montréal, adresse la correspondance suivante à *L'Etendard*. Nous reproduisons et sommes certain que nos lecteurs apprendront avec plaisir que M. Dugast va publier bientôt un nouveau volume traitant des travaux apostoliques de feu Mgr Provencher à la Rivière-Rouge:

"Un jour, il y a de cela bientôt huit ans, je rendais visite au vénérable évêque Monseigneur Bourget, au Sault au Récollet. J'arrivais des missions de la Rivière-Rouge, où je réside depuis 1866. De tout temps ce saint évêque avait porté le plus vif intérêt à ces missions; il avait été l'ami dévoué de Mgr Provencher, premier apôtre de la Rivière-Rouge, et il gardait la plus profond estime pour son illustre successeur Mgr Taché.

"Il me fit une multitude de questions sur les progrès des missions. Sa figure toujours si radieuse prenait une expression nouvelle de joie et de satisfaction à mesure que je lui parlais des développements rapides des œuvres religieuses dans ces pays sauvages; mais ce qui paraissait surtout l'intéresser, c'était l'établissement des maisons de haute éducation, collèges et couvents.

"Vous avez un collège, des couvents et de nombreuses écoles, me dit-il. Ces nouvelles me font bien plaisir. Que Dieu soit béni! Ces œuvres ont coûté tant de peines à Mgr Provencher! C'est lui qui en a jeté les germes."

"Pendant qu'il prononçait ces paroles, je voyais des larmes perler dans ses yeux.

"Mais, me dit-il tout à coup, savez-vous si quelqu'un s'occupe à recueillir des documents pour travailler à écrire une vie de Mgr Provencher?—Il peut se faire que quelqu'un s'en occupe, Monseigneur, mais je n'en ai pas entendu parler. —Alors, vous devriez vous en occuper vous-même, me dit-il. Vous commencez à être ancien dans les missions, vous demeurez à l'archevêché. Vous êtes plus que personne en état de faire ce travail.

"—Mais Monseigneur, toutes les archives et toutes les notes historiques sur l'origine des missions, ont été détruites par l'incendie de 1860, et c'est une perte irréparable.

"Vous pourrez cependant trouver quelque chose "en cherchant, me "dit Monseigneur...... Au secrétariat de l'évêque, il doit y avoir un "énorme dossier des lettres de Mgr "Provencher; à Québec, on doit "aussi avoir conservé ses lettres; à "Nicolet, on pourrait vous procurer "des renseignements précieux, enfin, vous avez la tradition que vous "pourrez consulter. Cherchez et "demandez. Il faut écrire la vie "de ce digne évêque missionnaire, "qui a été un saint."

"Depuis ce temps je me suis mis à chercher et à demander, et voilà que je possède assez de notes pour écrire un volume de quelques centaines de pages.

"Ne me sentant pas le talent pour être auteur, j'avais songé à laisser ces notes en manuscrit pour les léguer à d'autres plus habiles que moi dans l'art de la littérature; cependant les encouragements que je reçois de la part de quelques amis, parmi les membres du clergé, m'ont déterminé à mettre la dernière main à ce travail pour le publier dans le cours de cet automne.

"L'unique ambition que j'ai, en consentant à le publier, c'est de faire connaître les hautes vertus, les éminentes qualités d'un saint évêque qui a passé sa vie relégué au bout du monde, dans l'oubli des hommes et dont la mémoire est encore ensevelie dans le silence de la tombe."

RESOLUTIONS.

A une assemblée extraordinaire des étudiants de l'école de médecine et de chirurgie de Montréal, tenue le 23 août courant, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Proposé par M. Aimé Leblanc, B. M., appuyé par M. Geo Craig, B.M., que les élèves de cette école ont appris avec douleur la mort de leur confrère et ami, M. Wm. Gingras, B.M., arrivée le 19 août, à Winnipeg, Manitoba.

Proposé par M. Chs. Chauvin, B M., appuyé par M. Théod. Lasalle, B.M., que les élèves désirent témoigner à la famille de leur ami regretté toute la part qu'ils prennent à leur douleur.

Proposé par M. Lasalle, B.M., appuyé par M. F. Serres, B.M., que copie des présentes résolutions soit envoyée à la famille de M. Gingras, ainsi qu'à la presse.

JOS. GIGUÈRE, B.M.,
Sec. *pro tempore*.

Nouvelles Religieuses.

—Les changements ecclésiastiques suivants viennent d'être faits dans le diocèse de Montréal:

M. l'abbé Thérien, aumônier de la prison des femmes, deviendra chapelain du nouveau collège des Frères de la doctrine chrétienne sur la rue Sherbrooke.

M. Kavanagh, chapelain de Villa Maria, est nommé curé de Saint-Bruno, remplaçant feu le chanoine Lamarche.

M. Jodoin, curé actuel de Saint-Saint-Sauveur est nommé curé de Saint-Rémi.

M. Charpentier, vicaire de la paroisse de Saint-Joseph, remplacera M. Thérien à la prison des femmes.

M. Bédard, curé de Saint-Constant, est nommé curé de Boucherville, et M Primeau, curé de Boucherville, remplacera M. Bédard.

—Mgr l'Archevêque de Montréal s'est embarqué la semaine dernière à bord du Vancouver se rendant en Angleterre, puis à Rome. Sa Grandeur qui est accompagnée de M. l'abbé Bruchési, prêtre de l'archevêché, présidera à l'inauguration du séminaire canadien fondé par les messieurs de Saint-Sulpice.

—Les RR. PP. Schmidt et Fuchs, S. J., sont arrivés au Collège de Saint-Boniface samedi dernier. Le Rév. Père Schmidt sera préfet du Collège et le Rév. Père Fuchs enseignera les mathématiques.

—On annonce la mort du Rév. P. Onésime Fortier, de l'ordre des Dominicains, décédé la semaine dernière au monastère de Saint-Hyacinthe. Le révérend père était né à Saint-Jean (Ile d'Orléans) et avait fait ses études au séminaire de Québec. Il était entré dans l'ordre de Saint-Dominique en 1870: il est mort avant d'avoir atteint la cinquantaine.

PERSONNEL.

M. l'abbé N. Pelletier, curé de Saint-Joseph, est à l'archevêché.

M. Norbert Béliveau, frère de M. Jean-Baptiste Béliveau, de Saint-Boniface, est arrivé la semaine dernière de Saint-Célestin, Qué., pour se fixer ici.

M et Madame Monchamp, de Winnipeg, sont en villégiature à Portage-du-Rat, Ont.

M. H. Danis, de Hull, Qué., est passé à Saint-Boniface, en route pour Lethbridge où il va rejoindre son fils, M. Cleophas Danis, ci-devant de Saint Jean-Baptiste.

M. Pierre D'Eschambault, facteur de la Cie de la Baie d'Hudson au Lac Caribou, T. du N.-O., est arrivé lundi à Saint-Boniface avec Madame D'Eschambault. Ils sont les hôtes de M. Arthur Lévêque, leur beau frère. Madame Lévêque est arrivée avec eux de son voyage aux Grands Rapides

M. Félix Péloquin est revenu dernièrement de Saint-Simon, comté de Bagot, Qué., avec sa famille, pour se fixer définitivement au milieu de nous. Avec son beau-frère, M. Charles Dandenault, il a acheté une belle propriété à Saint Pierre de la Rivière-aux-Rats.

L'hon. juge Prud'homme est revenu ce matin de Beauharnois, Qué.

M. Daniel Costin, de Wapaha, Man., est en cette ville.

M. Henri Soucisse, habile entrepreneur de bâtisses, récemment de Winnipeg, Man., est venu s'établir à *Minneapolis*. Nous lui souhaitons la bienvenue, et beaucoup de succès

Echo de l'Ouest.

Choses et Autres.

—On rapporte le fait suivant qui s'est passé dans un village à proximité de Montréal. L'incident a eu lieu la semaine dernière.

Le curé de ce village était dans son confessional dans le soubassement de l'église, lorsque deux hommes ouvrirent brusquement la porte et le sommèrent de leur donner de l'argent. Une femme qui était dans le soubassement de l'église s'évanouit et le curé appela au secours. Personne n'entendit ses cris et il dut donner tout l'argent qu'il avait sur lui. Cet affaire a créé beaucoup d'emoi dans la paroisse. On croit que des arrestations seront faites.

Les deux hommes était masqués.

—Le *Herald* de Montréal dit que l'hon. M. Laurier commencera à pratiquer le droit à Montréal au mois de septembre.

—Caza, le meurtrier de l'hotellier Pilon, sera défendu par MM Goeffrion, St. Pierre et Poirier.

—La première exportation de bétail de Calgary en Angleterre a eu lieu il y a environ une semaine par un train de 14 chars; l'envoi comprenait 255 animaux qui ont été expédiés à l'est par le chemin de fer du Pacifique. Ce bétail venait du ranch Stewart situé au sud de Calgary. On croit que c'est le commencement d'un commerce qui prendra avant peu des proportions considérables, et les habitants de Calgary fondent de grandes espérances sur cette industrie.

—L'hon. M. Mercier, premier ministre de la province de Québec, a été nommé par le Souverain Pontife Grand' Croix de l'Ordre de Saint Grégoire.

Nouvelles d'Europe.

—Le général Boulanger est élu dans trois départements : le Somme, la Charente et le Nord. Le général Boulanger n'a pas encore fait son choix entre les trois sièges de député qui viennent d'être mis à sa disposition. Il est probable qu'il se prononcera pour le département du Nord qu'il représentait déjà lorsqu'il a donné sa démission à la suite de la scène orageuse que provoqua sa demande de dissolution de la chambre et de revision de la constitution. Ce sera pour lui le meilleur moyen de se venger de l'hostilité qu'il a rencontré au parlement.

—On a reçu de Berlin des nouvelles annonçant qu'il s'en était fallu de très peu qu'un conflit sérieux ne se produisit à la frontière française. L'affaire s'est passée le jour anniversaire de la bataille de Mars-le Toor. Quelques soldats d'infanterie française, qui manœuvraient près de la frontière allemande, ont interpellé des gendarmes allemands qui faisaient une patrouille des l'autre côté de la ligue de démarcation. Les Allemands n'ont pas répondu, et les journaux de Berlin disent que c'est grâce au bon sens des gendarmes, si le récit de l'incident est exact, qu'il n'y a pas eu de rixe et qu'une affaire extrêmement ennuyeuse pour les deux gouvernements a été détournée.

—Mme Pelouze, la sœur de M. Wilson, a été déclarée en faillite. Son passif s'élève à trois millions de francs. On annonce que le château historique de Chevonceaux et son hôtel à Paris seront vendus aux enchères le quinze septembre. Ces immeubles seront probablement achetés par la famille Grévy.

—Une uecouverte des plus importantes vient d'être faite en France. On a trouvé le moyen de solidifier le pétrole. Le procédé est des plus simples: il suffit d'ajouter une petite quantité de savon, et de faire chauffer le mélange qui en se refroidissant, donne un produit assez consistant pour pouvoir être coupé en cubes comme les briquettes de charbon aggloméré. Cette découverte va permettre d'employer le pétrole comme combustible, ce qu'on ne pouvait faire que difficilement jusqu'ici, par suite de la difficulté du transport et de la manipulation.

—Depuis longtemps l'Europe n'a pas eu une aussi mauvaise récolte de blé que celle de cette année. En Angleterre, on estime que le rendement sera de vingt-cinq pour cent au-dessous de celui de l'année précédente.

Le déficit sur le continent est presque aussi sensible. La France ne compte que sur une récolte de 85.000,000 d'hectolitres tandis que celle de l'année dernière atteignait le chiffre de 110,000,000. En Italie le déficit de la récolte du blé est de vingt pour cent.

En Allemagne, la moisson est très tardive. On craint que la récolte du seigle ne tombe à trente pour cent au-dessous de la moyenne En Roumanie la situation est la même qu'en Allemagne.

En Russie, au contraire, la récolte est supérieure à celles des trois dernières années. Dans l'Inde anglaise, on s'attend à une récolte moyenne de 253,000,000 de boisseaux.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la dix-huitième séance du sixième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la quatorzième séance régulière, tenue lundi, le vingt-septième jour d'août 1888.

Présents: son honneur le maire, au fauteuil, et MM. les conseillers Dubuc, Fortin, Gauvin, Pelletier et Turenne.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Le greffier dépose sur la table les communications et comptes suivants:

Une lettre de M. Gédéon Cinq-Mars, le rapport de la police pour le mois d'août accusant une recette de $9.60 et une dépense de $5.10, rôle de paye pour le mois d'août, $51.30, Mme Joseph Leblanc, $2 00.

M. le conseiller Pelletier présente le 14ème rapport du comité des finances qui se lit comme suit:

"14ème rapport du comité des finances, M. le conseiller Pelletier, président, et MM. les conseillers Fortin et Gauvin.

"Votre comité recommande le paiement du compte de Mme Jos. Leblanc, $2.00"

M. le conseiller Fortin présente le 12ème rapport du comité des travaux publics qui se lit comme suit:

"12ème rapport du comité des travaux publics, M. le conseiller Fortin, président *pro tem*, M. le conseiller Dubuc et son honneur le maire.

"Votre comité recommande le paiement du rôle de paye pour le mois d'août, $51 30."

M. le conseiller Gauvin présente le 13ème rapport du comité de police, feu et santé qui se lit comme suit:

"13ème rapport du comité de police, feu et santé, M. le conseiller Gauvin, président, et MM. les conseillers Turenne et Dubuc.

"Votre comité accuse réception du rapport de la police pour le mois d'août avec une recette de $9.60 et une dépense de $5.10; il recommande que la somme de $50.00 soit payée à M. A. Bissonnette pour ses services comme constable pour le mois d'août, et que le greffier soit prié de le notifier que ses services ne seront plus requis après le 31 du présent mois.

"Votre comité recommande aussi que le greffier soit prié de notifier M. J. B Joyal de reprendre son service le premier septembre prochain, à certaines conditions.

Ces divers rapports sont adoptés.

Proposé par le conseiller Gauvin, appuyé par le conseiller Pelletier que le greffier soit autorisé à écrire à M. Lewis, le notifiant qu'il ait à démolir le bloc Martel, sur la rue Dumoulin d'ici au 15 septembre, et à défaut de le faire que la ville prenne les moyens que lui donne la loi. Agréé.

Proposé par le conseiller Fortin, appuyé par le conseiller Turenne que la séance lève, et la séance est levée.

Chronique Locale.

—La rentrée des élèves au Collège, au Pensionnat et à l'Académie Provencher a eu lieu. Les élèves sont en nombre toujours grandissant dans ces trois institutions, ce qui est une note excellente pour ceux et celles qui en ont la direction.

—Extrait de la dernière *Gazette Officielle*:

Il a plu à son honneur le lieutenant-gouverneur de faire les nominations suivantes:—

Pour être commissaires pour recevoir dans la province, des affidavits devant servir dans les cours de la dite province: Hon. D. H. Harrison, Neepawa B P., et Jacques Bureau, de la cité de Winnipeg.

Pour être notaires publics: Théophile Paré, de la paroisse de Ste. Anne, régistrateur.

Pour être greffier de la cour de police à Winnipeg: Neil S. Shaw.

Pour être coroner pour la province de Manitoba: Walter Tate Cody, de la ville de Selkirk, médecin.

Pour être greffier de la cour de comté du comté de Marquette-Ouest: John MacDonald.

Les résignations de Robert Leslie Vickers, d'Emerson, Fred W Wood, de Binscarth, et J. A. Sénécal, de St. François-Xavier, comme juges de paix, ont été acceptées.

Pour être commis de la papeterie et librairie dans le département du secrétaire-provincial: David Philip, de la cité de Winnipeg

Pour être député régistrateur de la division d'enregistrement d'Iberville: LaBruère Pacaud.

Echos du Nord-Ouest.

Battleford.

18 août.—L'inspecteur Starnes, de la Police Montée, est transféré à Macleod et l'inspecteur Chalmers le remplace ici.

—M. P. C. Pambrun s'est bâti une maison considérable sur l'emplacement où était l'hôtel de ville de Battleford Sud.

—Le contrat du foin pour la Police a été donné par lot de 50 tonnes à $7.73 la tonne.

—Le constable Vachon, de la Police Montée, est mort samedi soir à l'hôpital et a été enterré le lundi suivant avec les honneurs militaires Il souffrait depuis environ deux ans d'une maladie de rognons.

NAISSANCES.

En cette ville, le 24 courant, Madame Pierre Couture, un garçon.

DECES.

En cette ville, le 22 courant, à l'âge de 11 mois, Joseph-François, fils adoptif de M. Sévère Beaulieu.

A Saint-Vital, le 27 courant, à l'âge de 9 mois Victor-Jean, enfant de Firmin Hamelin.

En cette ville, le 23 courant, à l'âge de 19 ans, Alphonse Caplette.

En cette ville, le 27 courant, à l'âge de 5 jour, Marie, enfant de M. Louis St. Laurent.

En cette ville, le 17 courant, à l'âge de 7 mois, Marie-Egliphire-Dora, enfant de M. Félix Gentès.

La consomption radicalement guerie.

A M. LE DIRECTEUR:

Veuillez informer vos lecteurs que j'ai un remède certain pour guerir la consomption. En en faisant usage à temps plusieurs milliers de personnes affectees ont été guéries radicalement. Je serai heureux d'envoyer deux bouteilles de mon remède gratuitement à aucun de vos lecteurs attaqués de consomption pourvu qu'on m'envoie leur adresse par express et le nom du bureau de poste.

Respectueusement, DR T. A. SLOCUM, 37 Yonge St., Toronto, Ont. 1an 14.6.88

PERDUE.

Une Vache rouge âgé de 5 ans, cornes renversees en dedans, une oreille fendue laissant l'apparence d'un V, elle manque depuis 15 jours, elle appartient au senateur Girard, et une récompense liberale sera donnée à qui la fera retrouver.

1ins. 23.8.88

DR J. H. O. LAMBERT,

MÉDECIN-CHIRURGIEN—ACCOUCHEUR;
Officier de Santé pour les Comtés de Lorette et Carillon.

Rue Notre-Dame, Saint-Boniface, voisin de l'hon Juge Dubuc. 1an 14 1 86



CANAL DU SAULT STE. MARIE.

Avis aux Entrepreneurs.

ON recevra à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'ouest. MARDI, le 23ième JOUR D'OCTOBRE PROCHAIN, des soumissions cachetés, adressees au soussigné et portant la suscription; "Soumissions pour le Canal du Sault Ste-Marie," pour la construction d'un canal du côté canadien de la rivière, à travers l'Ile Ste-Marie.

Les travaux seront divisée en deux parties: la première comprendra la formation du canal à travers l'île, et la construction des écluses; la seconde comprendra le creusement du chenal aux deux extrémités du canal et la construction des piliers.

On pourra examiner le et après MARDI, la 9ième JOUR D'OCTOBRE PROCHAIN, un carte de la localité avec les plans et devis, à ce bureau où l'on pourra se procurer les formules de soumissions.

On pourra aussi se procurer les mêmes informations, relativement aux travaux, au bureau de l'officier local dans la ville du Sault Ste-Marie, Ont.

Les soumissionnaires qui ont l'intention de faire des offres sont avertis que les soumissions ne seront prises en consideration que si elles sont faites strictement d'après les formules imprimées fournies et accompagnées d'une lettre declarant que le ou les soumissionnaires ont examiné soigneusement la localité et la nature des matériaux trouvés dans les puits d'assai.

Dans le cas de soumission par des sociétés les soumissionnaires devront y joindre la signature actuelle de la raison sociale au complet, avec la nature de l'occupation et la résidence de chaque membre de la dite société; et de plus chaque soumission pour la construction du canal et des ecluses devra être accompagné d'un reçu de $20,000 de dépôt de banque, et chaque soumission pour le creusement et l'élargissement du canal aux deux extrémites et la construction des pilliers devra être accompagne d'un reçu de $7,500 de depôts de banque. Ces reçus de depôt—des chèques ne seront pas acceptés—doivent être endossés par le ministre des chemins de fer et canaux, et seront confisqués si la personne qui soumissionne refuse d'accepter le contrat aux prix et conditions mentionnés dans l'offre soumise;

Des reçus de dépôt ainsi envoyés seront remis aux personnes dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Ce département ne s'engage pas cependant à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,
A. P. BRADLEY,
Secretaire.

Département des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 8 août 1888.
9ins 23.8.88.

RICHARD & LECOMTE,

AGENTS D'IMMEUBLES,

No. 9, Rue du Portage, Winnipeg, Manitoba.

Nous avons en mains, à bas prix et à des termes avantageux, un nombre considérable de TERRES AMÉLIORÉES ET NON-AMÉLIORÉES dans tout Manitoba et surtout dans les paroisses françaises.

Ceux qui désirent vendre ou acheter feraient bien de s'adresser à nous. Par nos connaissances du pays et nos relations, nous serons en position d'effectuer des achats ou des ventes avec des facilités qu'ils ne trouveraient pas ailleurs et le public peut compter sur notre zèle à les servir. 1an 3.4.88

DRUNKENNESS

Or the Liquor Habit, Positively Cured by Administering Dr. Haines' Golden Specific.

It can be given in a cup of coffee or tea without the knowledge of the person taking it; is absolutely harmless, and will effect a permanent and speedy cure, whether the patient is a moderate drinker or an alcoholic wreck. It has been given in thousands of cases, and in every instance a perfect cure has followed. *It never fails.* The system once impregnated with the Specific, it becomes an utter impossibility for the liquor appetite to exist. For circular and full particulars address GOLDEN SPECIFIC CO., 185 Race St., Cincinnati, O.

MODISTE FASHIONABLE.

MELLE L. DONAHUE,

ci-devant de Boston, Mass., vient d'arriver à Saint-Boniface et a ouvert une boutique dans le haut de la bâtisse autrefois occupée par MM. Verge & D'Auteuil, sur l'avenue Taché, porte voisine de M. P. Gosselin..

Melle Donahue ajuste à la manière du tailleur. Elle sera heureuse de recevoir et remplir les commandes que les Dames voudront bien lui confier. Les prix sont très-moderes et elle garantit satisfaction complète. Elle parle l'anglais et le français.

1m 31.5.88.

LEÇONS DE PIANO-FORTE.

M. Frank Sabel,

professeur de piano, visitera Saint-Boniface tous les lundis et jeudis.

Conditions:—$20.00 par terme de 24 leçons.

ADRESSE:
Bloc Henderson, carré du Marché, Winnipeg.

1m 7.6.88.

A VENDRE.

Une boutique de forge située dans la ville de Saint-Boniface. L'on est prêt aussi à fournir tous les outils et instruments nécessaires. Pour plus d'information, s'adresser au bureau du *Manitoba*.

3ins 5 7 88

TERRE A VENDRE
A LORETTE.

Le lot numero 44, de 7 chaines et 10 mailles de largeur, sur deux milles de profondeur, côté nord de la rivière Seine, Lorette, à vendre à bon marché.

S'adresser à
A. A. C. LARIVIÈRE,
Saint-Boniface.

UN CONSEIL AUX MÈRES.—Etes-vous troublees la nuit et tenues éveillées par les pleurs et les gemissements d'un enfant souffrant de la dentition. S'il en est ainsi allez immédiatement chercher une bouteille du Sirop Calmant de Mme Winslow, pour la dentition des enfants. Son effet est inappreciable. Il soulagera immediatement le petit malade. Mères, vous pouvez compter sur lui il n'y a pas à se meprendre à ce sujet. Il guerit la dysenterie et la diarrhee, règle l'estomac et les intestins, guérit les coliques, amolit les gencives, diminue l'enflammation et donne de la force et de l'énergie à tout le système. Le sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants, est agréable au goût, et la prescription est donnée par un des plus vieux Medecins des femmes et nourrices dans les Etats-Unis. Il est en vente chez tous les Droguistes du monde entier. Prix vingt cinq centins la bouteille.

Demandez le sirop Calmant de Mme Winslow, et n'en prenez pas d'autre sorte. 1an 14.6.88.



ECURIE DE LOUAGE, Etc.

M. NAPOLEON H. HOUDE vient d'ouvrir une *Ecurie de Louage, de Pension et de Vente* sur la rue Dumoulin, à côté de l'Hôtel Beauregard. Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

N. H. HOUDE,
Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

1a 12,5,87

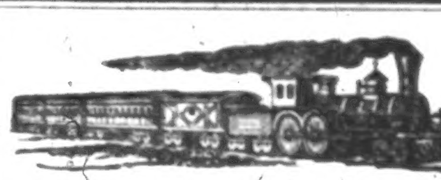


I CURE FITS!

When I say CURE I do not mean merely to stop them for a time, and then have them return again. I MEAN A RADICAL CURE. I have made the disease of

FITS, EPILEPSY or FALLING SICKNESS,

A life long study. I WARRANT my remedy to Cure the worst cases. Because others have failed is no reason for not now receiving a cure. Send at once for a treatise and a FREE BOTTLE of my INFALLIBLE REMEDY. Give Express and Post Office. It costs you nothing for a trial, and it will cure you. Address H. G. ROOT, 37 Yonge St., Toronto, Ont.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.
DEPUIS LE 15 AOUT 1887.

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Départ.	Stations.	Allant vers l'Ouest — Arrivée.
D 18 00	† Winnipeg †	C 9 30
23 45	Portage du Rat	4 10
6 30	Ignace	21 35
9 38	Savanne	18 15
E 13 05	Port-Arthur	B 14 25

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations	Allant à l'Est — Arrivée
A 10 25	† Winnipeg †	A 17 10
12 50	Portage la Prairie	14 55
15 07	Carberry	12 50
C 15 20	Brandon	A 11 45
17 22	Virden	D 8 43
18 14	Elkhorn	8 05
19 09	Moosemin	7 04
21 10	Broadview	5 20
23 51	Qu'Appelle	2 20
D 1 30	Regina	D 24 38
3 20 A	Moosejaw D	22 55
3 30 D	Moosejaw A	22 45
8 30	Swift Current	18 05
12 30	Maple Creek	14 15
15 10	Dunmore	11 40
16 00	Medicine Hat	11 15
22 05	Gleichen	5 35
C 1 00	Calgarry	3 20
5 05	Canmore	C 24 01
5 50	Banff	23 18
9 10	Field	20 25
11 20	Donald	17 10
14 35	Glacier House B. C	13 20
17 45	Revelstoke	9 30
H 23 42	Kamloops	3 30
1 09	Savonas	B 1 51
2 19	Ashcroft	24 39
5 14	Lytton	21 41
9 00	Yale	17 53
12 17	Hammond	14 11
12 51	Port Moody	13 39
13 26	New Westminster	14 30
13 30	Vancouver	13 00
H 21 00	A Victoria D	K 2 00

Allant vers le Sud	Stations	Allant vers le Nord
A 9 05	D. † Winnipeg † A.	A 17 25
11 50	Dominion City	14 50
A 12 15	A. † Emerson † D.	A 14 25

Allant Nord.	Stations	Allant Sud.
G 16 30	D... Winnipeg ...A.	F 9 20
G 18 10	A. Selkirk Ouest D.	F 7 50

Allant à l'Ouest.	Stations	Allant à l'Est.
G 10 35	D... Winnipeg ...A.	G 15 00
11 25	Stony Mountain	14 00
G 11 50	A... Stonewall ...D.	G 13 30

Allant Sud-Ouest.	Stations	Allant Nord-Est.
F 11 00	D. † Winnipeg † A.	G 15 45
12 00	Headingly	14 50
14 10	Barnsley	12 45
17 00	Treherne	10 05
F 17 35	Holland	G 9 30
18 20	Cypress River	8 45
F 19 0	A. † Glenboro † D.	9 00

Allant Sud-Ouest.		Stations	Allant Nord-Est.	
G10 00	F10 10	D† Winnipeg A	F16 40	G19 30
12 00	13 05	Morris	14 39	16 15
12 40	14 05	† Rosedale	14 00	15 15
13 25	14 50	Gretna	....	14 25
14 10	19 25	† Morton	12 50	10 35
12 20	F21 15	Manitou	11 25	G 8 10
16 20	....	Pilot Mound	10 14	....
16 35	....	Crystal City	10 00	....
17 23	....	Cartwright	9 07	....
17 43	....	Holmfield	8 47	....
18 27	....	Killarney	8 25	....
19 20	....	A Boissevain D	7 35	....
G20 15	....	A Deloraine D	F 6 15	....

† Stations où l'on peut manger.

A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mercredi. C. Tous les jours excepte le jeudi. D. Tous les jours excepte le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepte le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. gen. du fret. — LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.
WM. WHITE, Surint. Général. — ROBERT KERR, Agt. Gén. des Pass.

jno.18.12.84.

AU BON MARCHÉ!

REDUCTION! REDUCTION! REDUCTION!

Il faut que les Marchandises d'ete soient vendues

Pour faire place aux

NOUVELLES IMPORTATIONS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

Venez voir nos prix avant d'acheter ailleurs.

AU PAVILLON FRANCAIS. **F. E. Verge,**
SAINT-BONIFACE.

4m.5 4.88

AGRICULTURE.

AMIS CULTIVATEURS, GARE AUX VOLEURS QUI VOUS PILLENT!

Notre confrère de *La Presse*, sous le titre "A propos d'agriculture," donne une liste de ces voleurs ou voleuses contre lesquels les cultivateurs doivent se mettre en garde:

Un bon trio de voleurs, dit notre confrère, c'est le ruisseau qui charroie, le printemps et l'automne, presque toutes les richesses du tas de fumier; la cour de l'étable et de l'écurie qui tous les ans engouffrent beaucoup de piastres en s'imbibant de jus précieux; la chaleur du soleil qui achève ce que les deux autres ont commencé. Empêchez, amis cultivateurs, ces hardies voleurs de vous dépouiller de votre argent; pour cela, faite-vous un bon coffre-fort au moyen de votre prévoyance et de votre activité; vous éviterez cet état de choses. Les brigands dont je viens de vous parler sont impitoyables; ils feront leur œuvre de pillage, si vous n'êtes continuellement sur vos gardes.

Les luxe que vous déployez inutilement dans vos habits, dans vos voitures, dans vos maisons: c'est encore un voleur de première force et des plus habiles.

Le temps que vous perdez chez les voisins à ne rien faire et même parfois à boire à l'hôtel ou dans des maisons non licenciés, ou que vous dépensez en courses inutiles, en promenades, en parties de plaisir inopportunes: c'est aussi un voleur, un filou qui vous dérobe bien de l'argent.

L'esprit de contradiction, de chicane que vous déployez si souvent dans les affaires municipales, les affaires d'école ou de fabrique en voilà encore un bon voleur; laissez-le faire et il vous aura bientôt dépouillé. Témoin certaine paroisse, il y a quelques années, où ce brigand s'était introduit dans les affaires d'école, et qui a dérobé $10,000. Consultez les contribuables de la paroisse en question et vous apprendrez si l'esprit de chicane, de procès est un mauvais brigand. D'ailleurs que l'on jette un regard autour de soi, et l'on verra ce que peuvent faire les procès ayant pour motifs la vengeance, l'esprit de contradiction ou même la jalousie.

D'autres voleurs ou plutôt voleuses, sont les vaches de votre troupeau qui ne paient pas leurs dépenses. Vous en avez parmi ces vaches, trois ou quatre, parfois même davantage, qui sont des voleuses de première classe; elles mangent comme les bonnes et volent le profit que ces dernières donnent. Faites bonne police parmi vos vaches; tenez compte une fois par semaine, au moins, de ce que chacune vous donne en échange de vos soins et de la nourriture que vous leur distribuez; s'il y en a qui rendent moins qu'elles consomment, ce sont les voleuses; faites-en prompte justice, condamnez-les à mort, à la boucherie, c'est ce qu'elles méritent; l'exécuteur des hautes œuvres, le boucher, leur fera rendre une fois pour toutes une faible partie des piastres qu'elles vous auront volées.

Maintenant, vous parlerai-je des petits voleurs qui s'attaquent à votre bien continuellement et qui vous enlèvent à votre insu des sommes considérables? Ces petits voleurs sont nombreux, je ne pourrais vous les nommer tous. C'est à vous à faire bonne garde et tâcher de découvrir et d'arrêter leurs larcins. C'est le rat dans la grange ou dans le grenier, qui vous vole une quantité de grain assez considérable; c'est le clou arraché qui n'est pas remplacé et qui peut être la cause de pertes plus ou moins grandes; c'est la fente, le trou aux bâtiments qui laisse rentrer le froid; c'est la mauvaise herbe qui croît dans le jardin; c'est l'outil en mauvais état, c'est...... tout ce qui peut être pour vous une cause de perte ou qui ne donne aucun profit à cause de votre négligence. Ces petits voleurs peuvent vous faire des dommages considérables; ils sont moins à craindre que les gros que je vous ai dénoncés, il y a un instant; mais pour eux comme cer derniers, je crierai, dans votre intérêt: "Gare aux voleurs!"

Y A-T-IL DES VACHES QUI MANGENT PLUS QU'ELLES RAPPORTENT!

Si l'on en croit le *Farmer's Advocate*, journal d'agriculture important publié à London, dans la province Ontario, 25 pour cent des vaches de l'Amérique mangent plus qu'elles rapportent.

Il est donc bien important pour le cultivateur soucieux de ses intérêts, de faire un cheix de son troupeau de vaches laitières; de garder les bonnes et de se défaire des mauvaises. Autrement ce cultivateur est sujet à des déboires, s'ils se livre à l'industrie laitière, et s'expose à voir tout le profit qu'il peut retirer de cette branche de l'agriculture s'en aller pour la nourriture qu'il donne aux mouvaises vaches laitières de son troupeau. Ces pertes, assez considérables parfois, nous sommes à même de les constater chaque fois qu'il nous arrive d'aller à la fromagerie, au temps où l'on reçoit le lait. Nous avons vu peser le lait de cinq vaches atteindre 30 à 36 livres de lait, et un voisin qui n'a que deux vaches fournir de 40 à 45 livres de lait. C'est assurément une grande différence dans le rendement en lait. Malheureusement un trop grand nombre de cultivateurs restent indifférents à cet état de choses.

— *G. des Campagnes.*

A L'ENCLOS.

Une pouliche brune, âgée d'environ deux ans, ayant la patte droite de derrière blanche jusqu'au boulet et ne portant aucune autre marque. Il y a huit mois qu'elle est ici.

AUGUSTIN CARRIÈRE,
Gardien d'enclos.
Municipalite de De Salaberry.

Saint-Pierre, 30 juillet 1888.
3ins.2.8.88.

IN POUND.

One brown filly aged about two years, having the right hind leg white down to the hoof, and bearing no mark. She has been areund during the past eight months.

AUGUSTIN CARRIÈRE,
Pound-keeper.

Saint-Pierre, 30 July 1888.
3ins. 9.8.88.

AVIS.

Vente de Terrains pour Taxes, Municipalite Rurale de Cartier.

En vertu d'un mandat émané par le Préfet de la Municipalité Rurale de Cartier, sous son seing et le sceau officiel de la dite Municipalité, à moi adressé et portant la date du huitieme jour d'Août A.D. 1888, me commandant de prélever sur les divers morceaux de terrains ci-après mentionnés et décrits, les arrérages de taxes dûs sur iceux et les frais;

Je donne par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payes, je procéderai, Mardi, le 18ème jour de Septembre A.D. 1888, à onze heures de l'avant-midi de ce jour, au bureau de MM. Richard & Lecomte, dans la cité de Winnipeg, à la vente à l'enchère des dits terrains pour les dits arrérages de taxes et frais.

No.	Parish Lot or part of lot.	No. of deed or Instrument	No. of Acres.	Arrears of Taxes	Costs.	Total.	Patented or Unpatented.	Where lying
1	541		221	$40 60	$2 00	$42 60	Patented	Ste. Agathe.
2	Pt 595 or excepted	5595, 6105	2½	12 45	2 00	14 45	do	do
3	625		113	20 20	2 00	22 20	do	do
4	29		56¾	11 03	2 00	13 03	do	St. Norbert.
5	30		42½	9 28	2 00	11 28	do	do
6	Pt 76	6795	46	14 62	2 00	16 62	do	do
7	603		165½	108 83	2 00	[illegible]	Unpatented	Ste. Agathe.
8	36		136	28 86	2 00	30 86	Patented	St. Norbert.
9	65		106¾	60 69	2 00	62 69	do	do
10	113		8¼	21 63	2 00	23 63	Unpatented	do
11	637		152	59 56	2 00	61 56	Patented	Ste. Agathe.
12	Inner 2 miles of 33		116¼	9 94	2 00	11 94	do	St. Vital.
13	577		192¾	67 80	2 00	69 80	do	Ste. Agathe.
14	605		170½	61 89	2 00	63 89	do	do
15	22		117	52 04	2 00	54 04	do	St. Norbert.
16	23		93½	41 94	2 00	43 94	do	do
17	24		98	78 52	2 00	80 52	do	do
18	62		202	148 89	2 00	150 89	do	do
19	619		154½	87 55	2 00	89 55	Unpatented	Ste. Agathe.
20	621		158½	73 92	2 00	75 92	do	do
21	623		163½	76 31	2 00	78 31	do	do
22	543		199	36 57	2 00	38 57	Patented	do
23	Pt 117	6972	38¼	6 91	2 00	8 91	do	St. Norbert.
24	10		224	135 36	2 00	137 36	do	do
25	617		153	90 83	2 00	92 83	Unpatented	Ste. Agathe.
26	Pt 569	5595	½	33 88	2 00	35 88	Patented	do
27	37		160	31 95	2 00	33 95	do	St. Norbert.
28	54		240	152 32	2 00	154 32	Unpatented	do
29	Pt 15	6129	5	41 07	2 00	43 07	Patented	St. Vital.
30	Outer 2 miles 33		112½	46 07	2 00	48 07	do	do
31	109		20¾	5 45	2 00	7 45	do	St. Norbert.
32	110		9	15 81	2 00	17 81	Unpatented	do
33	111		8½	7 19	2 00	9 19	Patented	do
34	31		132½	23 70	2 00	25 70	do	St. Vital.
35	Pt 36 all S of N 4 chs		72	41 21	2 00	43 21	do	do
36	34		98	29 83	2 00	31 83	do	do
37	Pt 36 N 4 chs	4997	15	27 65	2 00	29 65	do	do
38	67		221½	28 63	2 00	30 63	do	St. Norbert.
39	69		331½	43 99	2 00	45 99	do	do
40	7		159½	30 70	2 00	32 70	do	do
41	28		181	35 97	2 00	37 97	do	do
42	31		100	19 64	2 60	21 64	do	do
43	112		8¼	24 67	2 00	26 67		do
44	27		125	20 40	2 00	22 40	Patented	do
45	Pt 101	6393	21	19 03	2 00	21 03	do	do
46	114		8	24 34	2 00	26 34		do
47	593		148½	23 58	2 00	25 58	Patented	Ste. Agathe.
48	26		140	66 60	2 00	68 60	do	St. Norbert.
49	51		106½	22 54	2 00	24 54	do	do

Daté à Saint-Norbert, ce 8ème jour d'Août A.D. 1888.

JOSEPH LEMAY,
Trésorier, Municipalite Rurale de Cartier.

GRANDE VENTE DE TERRES!

Le soussigné est autorisé par l'honorable COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON, d'offrir en vente plus de

100,000 acres de terrain

Situés à l'est de la Rivière Rouge, à

DES PRIX RELATIVEMENT PEU ÉLEVÉS

ET AUX CONDITIONS

DE PAIEMENT LES PLUS FACILES.

Ces terrains sont composés des sections 8 et 26 de chaque township et de lots de rivière sur la Rivière Rouge, situés dans les paroisses de Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Pie, dont suit la liste:

D'après les arpentages de l'ancienne paroisse de Saint-Agathe:

Lot No. 7	—Superficie 144 acres	Lot No. 276	—Superficie 143 acres
" 9,	" 152 "	" 278,	" 141 "
" 168,	" 68 "	" 280,	" 141 "
" 170,	" 105 "	" 282,	" 140 "
" 184,	" 144 "	" 284,	" 64 "
" 186,	" 114 "	" 286,	" 67 "
" 188,	" 137 "	" 288,	" 77 "
" 190,	" 131 "	" 435,	" 132 "
" 192,	" 128 "	" 437,	" 133 "
" 194,	" 126 "	" 439,	" 135 "
" 196,	" 127 "	" 486,	" 171 "
" 198,	" 128 "	" 506,	" 161 "
" 244,	" 123 "	" 632,	" 164 "
" 274,	" 79 "		

Pour plus amples renseignements s'adresser à

BUREAUX: A. A. C. LaRIVIÈRE.

Avenue Provencher, pres du pont, Saint-Boniface.

jno. 10.5.88.



STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

Le Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé:

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardes en un lieu sûr pour faire les entrées tel que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Registres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Registrateur de division, de la division dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les details requis par le Registrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistre.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congregation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura celébré, au Registrateur de la division dans laquelle le mariage aura eté celébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cedule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Registrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les details requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalite à eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformite de la Cédule "C" de l'acte, au Registrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalite a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalite a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Registrateur de division de la division dans laquelle la mortalite a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les details requis concernant telle mortalité, pour être enrégistres suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifie, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits etablis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte